



Déclaration de la Commission permanente pour l'égalité du CCRE sur la décision du gouvernement turc de se retirer de la Convention d'Istanbul

Bruxelles, 7 avril 2021

La Commission permanente pour l'égalité du CCRE, un groupe d'élus locaux et régionaux à travers l'Europe qui défend la cause de l'égalité au niveau local, est profondément préoccupée par le décret présidentiel du 20 mars visant à retirer la Turquie de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Nous condamnons cette décision lâchement prise au milieu de la nuit d'un samedi, qui supprime de fait les protections contre la violence dont les filles et les femmes ont malheureusement grand besoin.

Étant donné le contexte politique actuel de plus en plus marqué par des retours de bâton en matière de droits humains dans de nombreux pays et à la lumière de la « pandémie fantôme » de violence domestique qui a éclaté pendant la pandémie de COVID-19, il est particulièrement inquiétant de voir le premier signataire de la Convention d'Istanbul tourner le dos aux filles et aux femmes turques.

La Convention est le premier et le seul instrument contraignant en Europe pour combattre et prévenir toutes les formes de violence contre les filles et les femmes, y compris la violence domestique, le viol conjugal, le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines et l'excision (MFG/E). La décision prise par le gouvernement turc n'aura pas seulement un impact sur la vie quotidienne des filles et des femmes en Turquie, mais elle se répercutera dans toute la région et pourrait inciter d'autres États à mener des politiques similaires. C'est un message brutal que le gouvernement turc adresse à ses citoyens et au monde entier ; un message qui risque de saper les progrès réalisés pour mettre fin aux violences contre les filles et les femmes.

Dans de nombreux pays où la Convention est actuellement en vigueur, les gouvernements et administrations locaux et régionaux ont des compétences spécifiques qui en font des acteurs clés dans la mise en œuvre de la Convention, en particulier en ce qui concerne la prestation de services en faveur des victimes et des survivantes de violence domestique ainsi que le contrôle et le signalement de la violence à l'égard des femmes.

Nous exprimons notre solidarité avec les filles et les femmes de Turquie qui payeront sans aucun doute le prix de cette manœuvre politique. Nous soutenons les organisations de défense des droits des femmes en Turquie qui se mobilisent et opposent leur résistance. Nous appelons les signataires turques de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale à poursuivre leur engagement et à soutenir tous les autres gouvernements locaux qui agissent pour combattre et éradiquer la violence à l'égard des femmes et des filles.

Nous incitons l'Union des municipalités de Turquie à soutenir ses membres dans leur travail de prévention, de protection et de répression des violences faites aux femmes sur leur territoire, indépendamment de la position du gouvernement national.

.../...

Square de Meeûs 1
B-1000 Bruxelles
Tel. +32 2 511 74 77

info@ccre-cemr.org
www.ccre.org

.../...

La Commission permanente pour l'égalité du CCRE ne peut rester silencieux sur cette question. Notre objectif est que toutes les filles et les femmes en Europe jouissent pleinement des droits humains, y compris la liberté de se déplacer librement dans leurs communautés et de se sentir en sécurité dans leurs foyers.

Les gouvernements locaux et régionaux à travers l'Europe peuvent compter sur la solidarité de la communauté de plus de 1800 signataires de la Charte européenne pour l'égalité, qui dispose que :

« La violence sexué, qui affecte les femmes d'une manière disproportionnée, constitue une violation d'un droit humain fondamental, et est une offense à la dignité et à l'intégrité physique et morale des êtres humains. »

Notre présence et notre solidarité s'étendent au-delà de toutes les frontières dans la lutte pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, aider les victimes et les survivantes, exiger des comptes aux auteurs et sensibiliser à toutes les formes de violences à l'égard des femmes.

Silvia Baraldi
Présidente du Comité permanent pour l'égalité
du CCRE
Maire adjointe de Legnago (Italie)

Emil Broberg
Vice-président du Comité permanent pour
l'égalité du CCRE
Conseiller de la région d'Östergötland (Suède)